



Construction d'un groupe scolaire à Dampleux (02) Syndicat Intercommunal scolaire de la Savière en Retz

Agence GRZESZCZAK-RIGAUD

**1 200 m² SU de locaux scolaires et 426 m² SU de locaux
périscolaires (2 033 m² total de surface de plancher)**

Budget : 5,2 M€ HT

Année de la mission : 2018-2019

Missions MP CONSEIL : Faisabilité / Programmation / Choix du MOE

© agence GRZESZCZAK-RIGAUD

LE PROJET

Le Syndicat Intercommunal scolaire de la Savière en Retz a décidé la construction d'un groupe scolaire de 9 classes avec accueil périscolaire (comprenant salle d'activités périscolaires et restauration) à Dampleux afin de regrouper sur un même site les enfants des 11 communes les plus proches.

La commune de Dampleux a fait l'acquisition d'un terrain qui sera rétrocédé au Syndicat. Ce terrain situé à l'entrée de la commune pourra accueillir à moyen ou long terme d'autres projets : micro-crèche, maison des services et des associations, ...

Au-delà des aspects techniques et fonctionnels du bâtiment, le projet de groupe scolaire intègre une réflexion urbanistique visant à définir la meilleure implantation du projet au regard des accès, des potentialités d'extension à réserver, et des projets futurs éventuels qui pourront être réalisés. Le projet devra répondre à des exigences de performances énergétiques supérieures à la RT 2012.

LA MISSION MP CONSEIL

L'étude de faisabilité a permis d'analyser le site, de hiérarchiser les besoins et définir précisément les objectifs du Maître d'ouvrage. Dans la continuité de cette étude de faisabilité réalisée par MP CONSEIL, nous avons accompagné le Syndicat Intercommunal scolaire de la Savière en Retz dans la rédaction du programme.

Le projet se veut exemplaire tant en terme de démarche environnementale qu'en fonctionnalité (création d'une salle polyvalente permettant le déroulement de travaux pratiques, expositions, rencontres parent-enfants etc ...).

La consultation de maîtrise d'œuvre s'est déroulée dans le cadre d'un concours. Une liberté a été laissée aux équipes afin de proposer le recours éventuel à une ossature bois, et d'intégrer au mieux la construction dans son environnement paysager.